



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 28 janvier 2021 à 20 heures à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 22 janvier 2021

PRESENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GUILLOU V., M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BAUDRY M., M CARETTE C. ; Mme CLÉRO V., M BOUCHEREAU F., Mme JOLIVET C., M GAULTIER J-L, Mme HERBRETEAU M-A, Mme PETITEAU M-E, M SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU C.

EXCUSES : M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme LAMBERT B.,

POUVOIRS : Mme FONTENEAU C. a donné pouvoir à Mme Audrey BARON

Mme LAMBERT B. a donné pouvoir à Mme PASQUEREAU C.

M CARETTE C. est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 a été approuvé.

DÉCLARATIONS DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture des déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclarations reçues en mairie le 23 janvier 2021 :

- E1713 13 rue des Fontaines 17 m²
- E 578 13 rue des Fontaines 130 m²
appartenant à M LE CADRE Jérémie (demandé par Me FAY à VERTOU). Parcelles situées en zone Ua du PLU.

- E 1829 16 rue du Vignoble 868 m²
Appartenant à Monsieur et Madame Samuel FAUCHEREAU (demandé par Me PENARD à VALLET). Parcelle située en zone Ub du PLU.

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE A SON DROIT DE PREEMPTION sur ces biens.**

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYDELA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le 12 décembre 2019, la Communauté d'Agglomération CAP ATLANTIQUE a pris la décision d'adhérer au SYDELA avec la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le 28 mars 2019, la communauté d'agglomération de Pornic Agglo-Pays de Retz, ainsi que l'ensemble de ses Communes membres ont accepté l'adhésion de la Commune de VILLENEUVE EN RETZ à l'intercommunalité.

Cette adhésion et le changement d'ECPI de rattachement de la commune VILLENEUVE EN RETZ doivent donc être prises en compte dans les statuts du SYDELA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **d'approuver** les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.
- **d'approuver** la modification du périmètre du SYDELA, suite à l'intégration de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et au transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz.

La présente délibération sera notifiée à M. le Président du SYDELA.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DU SYDELA DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'ÉTUDES DE FAISABILITÉ PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE

M le Maire rappelle l'accompagnement du SYDELA en 2018 pour la réalisation d'études d'opportunité solaire sur le patrimoine bâti de la commune. Le résultat de l'étude a mis en évidence le bâtiment de l'école publique.

Le SYDELA propose de réaliser une étude approfondie sur la charpente estimée à un coût maximum de 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC. Ce montant est prévisionnel, le montant définitif sera établi en fonction du coût réel des études réalisées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ☞ **D'autoriser** M le Maire à signer la convention de mise à disposition des services du SYDELA pour la réalisation d'études de faisabilité photovoltaïques définies ci-dessus ;
- ☞ **D'approuver** le remboursement des frais de fonctionnement du SYDELA pour la réalisation des études réalisées dans le cadre de ladite convention ;

DEMANDE DE SUBVENTION DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) / DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)

M Le Maire informe que la commune a jusqu'au 31 janvier pour demander ces dotations. Ces dotations seront émises si le projet est réalisé dans l'année en cours.

CONVENTION PORTANT DES MISSIONS DE LA COMMISSION COMMUNALE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

M Le Maire explique la création d'une commission intercommunale d'accessibilité par délibération en date du 9 septembre 2020 au conseil communautaire de la communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL).

Sur le territoire de la CCSL, 4 communes possèdent une Commission Communale pour l'Accessibilité : Divatte sur Loire, Vallet, Le Loroux-Botttereau et Saint-Julien-de-Concelles. Cependant pour avoir une cohérence au niveau du territoire, il est proposé aux autres communes de signer la convention.

Les missions transférées sont les suivantes :

- **Dresser** le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- **Établir** un rapport annuel, présenté en Conseil communautaire, transmis au Préfet, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH), ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport ;
- **Faire** toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- **Organiser** un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- **Tenir** à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situé sur le territoire, qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.
- **Accompagnement** et conseil technique aux communes pour les travaux de mise en accessibilité

La convention précise également les obligations des communes en matière d'accessibilité concernant les travaux à réaliser au niveau des bâtiments et de la voirie.

Après avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

- **d'autoriser** M le Maire à signer la convention portant des missions de la commission communale à la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M le Maire rappelle que ce débat n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants. Il présente le rapport d'orientation pour permettre d'exercer de façon effective le pouvoir de décision à l'occasion du vote du prochain budget primitif. Chaque adjoint a également présenté les différents projets pour l'année 2021. Chaque commission va maintenant prioriser en fonctions des besoins. Ces projets seront ensuite validés en commission finances.

INFORMATIONS DIVERSES

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en marchant

M Le Maire présente deux cartes réalisées lors de la commission urbanisme qui déterminent les points positifs et négatifs de la commune et les projets sur les 15 ans à venir. Ces cartes vont être présentées aux membres de la commission urbanisme de la communauté de communes lors d'une journée de visite de la commune. Ce travail va servir pour la réalisation du projet territoire suivi par le bureau d'étude Pluréel.

Annonce café/restaurant

M le Maire propose de publier une annonce pour le café/restaurant. Les candidats auront jusqu'au 31 mars 2021 pour postuler. La commission économique recevra les candidats.

ZAC du Souchais

M Le Maire informe sur les tarifs de vente des terrains situés dans le futur lotissement du Souchais. Les travaux de viabilisation doivent commencer bientôt.

Fibre

D'ici fin 2022, la commune sera dotée de la fibre.

Inclusion numérique

M Le Maire explique qu'il s'est regroupé avec la Boissière du Doré, La Remaudière, Le Landreau et la Chapelle Heulin pour obtenir un animateur financé à 100% par l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour organiser des ateliers informatiques sur la commune.

Gardien de la démocratie

M le Maire propose de nommer un gardien de la démocratie. Son rôle sera de faire appliquer, lors du conseil municipal, le type de vote demandé pour un point à l'ordre du jour. Chaque élu peut, avant le conseil, demander au gardien de la démocratie un vote à bulletin secret. Il veillera à ce que cela soit fait. A défaut, les votes se feront à main levée.

Mickaël BAUDRY a été désigné.

Challenge sur le thème des jeux olympiques

Mme Armelle DURAND présente la première œuvre qui a été créée à partir de roues de vélo et de tissus.

Association du restaurant scolaire

Les membres de l'association sont démissionnaires sauf une ou deux personnes. Les deux présidents ont démissionné au mois de janvier. L'association a rencontré la commission enfance jeunesse pour leur en faire part. Les membres du bureau ont demandé la reprise de la gestion par la commune.

La commission organise une réunion publique samedi 6 février afin de voir si des personnes souhaitent faire perdurer l'association.

Conseil d'école

Le conseil d'école a également validé le rythme scolaire sur 4 jours et demi et la continuité des Temps d'Activités Péri-éducatives.

Conseil Municipal d'enfants

La commission animation souhaite organiser une journée « nettoyage de printemps » le samedi 24 avril 2021 :

- ramassage des ordures le matin pour toutes les familles volontaires
- un pique-nique convivial le midi
- un après-midi jeux
- un concours d'épouvantail

Les enfants sont conscients que le contexte sanitaire peut amener à annuler ou reporter l'ensemble ou une partie de cette journée.

La commission aménagement avait proposé l'installation d'une tyrolienne sur la commune.

Ce projet est pour le moment annulé en raison de la nuisance sonore qu'il engendrerait.